

DOSSIER DE PRESSE

SAVE THE DATE

19

JUIN

2018

Limoges
& Rilhac-Lastours

L'AUTOCONSOMMATION de A à Z

CO-ORGANISÉ PAR



AU PROGRAMME

Conférence, retours d'expérience, stands d'experts locaux, speed-meeting, cocktail de réseautage, visite de sites...

Une journée pour comprendre l'autoconsommation électrique, faire le point sur la réglementation, découvrir et échanger avec experts locaux et collectivités territoriales.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Tarif : 30€ (pause café et pause déjeuner comprises)

PRÉ-PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- **9h00 : Accueil Café à ESTER Technopole (Coupole)**
- **9h30 : L'autoconsommation : pourquoi et comment ?**
Interventions : Enedis en Limousin & FIDAL
- **10h15 : Table ronde - retour d'expériences**
Interventions : Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole, Ville de Limoges et Ville de Rilhac-Lastours
- **11h30 : Speed-meeting et Stands**
- **12h30 : Cocktail déjeunatoire et poursuite des échanges**
- **14h45 : Visite des installations de Rilhac-Lastours**
- **17h00 : Clôture de la journée**

Qu'est-ce que l'autoconsommation ?

L'autoconsommation est un nouvel usage croissant qui consiste à consommer tout ou partie de l'énergie que l'on produit. Elle passe essentiellement par la production photovoltaïque.

La consommation de cette énergie peut être totale ou partielle. L'électricité non consommée est injectée sur le réseau et peut alors être revendue.

On estime généralement que la part d'autoconsommation se situe aux environs de 20 % pour un logement équipé, sans système de stockage. Le reste de l'énergie dont le foyer a besoin est alors fourni par son fournisseur d'électricité.

Où en est-on en France ?

C'est une tendance qui se développe : fin 2017, environ 20 000 foyers consomment leur propre électricité. Une accélération du développement de l'autoconsommation semble se poursuivre du fait des nouvelles dispositions proposées par le gouvernement.

La loi n° 2017-227 du 24 février 2017 a mis en place des mesures en faveur de l'autoconsommation. Elle a été suivie, en avril 2017, de son décret d'application.

Elle fait la distinction entre **autoconsommation individuelle** et **autoconsommation collective**.

Autoconsommation individuelle

Un producteur consomme lui-même et sur un même site tout ou une partie de l'électricité produite par son installation, instantanément ou après une période de stockage.

Autoconsommation collective

La fourniture d'électricité est effectuée entre un ou plusieurs producteurs et un ou plusieurs consommateurs finaux liés entre eux au sein d'une personne morale et dont les points de soutirage et d'injection sont situés en aval d'un même poste public de transformation d'électricité de moyenne en basse tension.

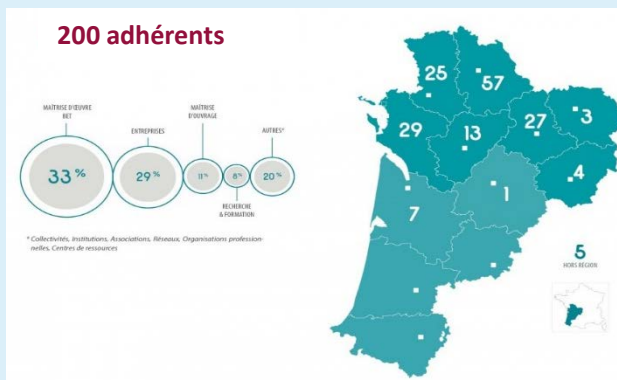
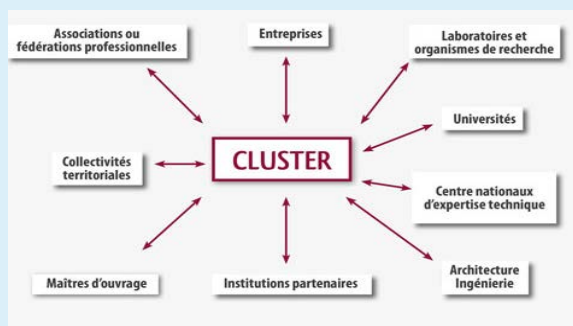
En associant consommateurs et producteurs autour d'un projet de production locale, l'autoconsommation facilite l'intégration des énergies renouvelables dans les territoires.

L'autoconsommation collective n'est rendue possible qu'avec la mise en place des nouveaux compteurs d'électricité Linky.



QU'EST-CE-QUE LE CLUSTER ECO-HABITAT POITOU-CHARENTES-LIMOUSIN ?

Un cluster **rassemble**, sur un territoire donné, autour d'un même secteur d'activité et d'activités connexes des entreprises, des acteurs économiques, **des organismes de recherche et des partenaires publics** agissant dans le domaine économique. Il **structure et renforce leur mise en réseau**.



L'association dénommée « **CLUSTER ECO-HABITAT, le réseau des acteurs de l'éco-construction en Poitou-Charentes-Limousin** » a été créée en assemblée constitutive le **10 octobre 2008** et est labellisé « **Grappe d'entreprises 2011** » et devient **Centre de Ressources BEEP (ADEME)** en **2013**. Après avoir une antenne à La Rochelle, dès 2010, le **premier janvier 2016**, le Cluster Eco-Habitat Poitou-Charentes devient le **Cluster Eco-Habitat Poitou-Charentes-Limousin** en ouvrant une antenne à Limoges (87).

Le **CLUSTER ECO-HABITAT** est un réseau de maîtres d'ouvrage de la construction, d'entreprises du bâtiment et de l'industrie, de centres de recherche et de formation, d'institutions, engagés collectivement dans la recherche et la mise en œuvre de solutions innovantes pour l'habitat et plus généralement pour la construction et l'aménagement en Nouvelle-Aquitaine. **Courant 2018**, le **CLUSTER** compte près de **200 adhérents** et diffuse ses informations directement auprès de **2 200 personnes**.

Le **CLUSTER ECO-HABITAT** a pour objectif d'être un accélérateur des processus d'innovation en conduisant des actions de mise en réseau, de partenariat, de démonstration, de formation, de veille et de communication auprès de l'éco-système du bâtiment.

Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, est un acteur incontournable de la Transition Energétique.

Essor des énergies renouvelables, développement de la mobilité électrique, évolution des modes de consommation... La mise en place du compteur communicant Linky permet d'accompagner ces changements tout en garantissant la sûreté du système électrique, et donc la continuité de l'alimentation électrique. Grâce à lui, Enedis modernise et pérennise le réseau électrique pour qu'il s'adapte aux nouveaux besoins de notre société.

L'autoconsommation fait partie des principaux changements concernant le système électrique sur notre territoire.

La production de sa propre électricité est un nouvel usage qui se développe en France. La loi et les nouvelles technologies renforcent cette nouvelle impulsion.

87 % des français se disent prêts à faire évoluer leurs habitudes de consommation pour les adapter à la production locale.

Pour permettre cette évolution, Enedis a développé des dispositifs pour l'**autoconsommation individuelle** ainsi que pour l'**autoconsommation collective**. Ces solutions existent grâce au compteur communicant Linky en cours de déploiement dans toute la France.

Le compteur communicant, pivot de l'autoconsommation



Le compteur communicant, aussi appelé Linky, suffit à lui seul pour compter l'électricité produite et consommée par la maison. Concrètement, il permet d'économiser 600€ en moyenne sur le coût de raccordement de l'installation de production par rapport aux anciens compteurs.

En parallèle, il permet de connaître en temps réel l'état du réseau. Le compteur communicant est indispensable à la mise en œuvre d'un projet d'autoconsommation, notamment collective.



ESTER Technopole

Portée par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, ESTER Technopole fédère, sur 210 hectares, 187 entreprises, clusters, laboratoires et centres de ressources technologiques. Elle rassemble plus de 2 600 emplois et 850 étudiants de l'enseignement supérieur.

Les filières d'excellence industrielle sont représentées par les trois Pôles de compétitivité (ALPHA – Route des Lasers & des Hyperfréquences®, le Pôle Européen de la Céramique et le Pôle Cancer-Bio-Santé), ainsi que par le living'lab Autonom'lab.

La Technopole ESTER réunit sur un même site des partenaires de proximité, acteurs de la création, de l'accompagnement et du développement d'entreprises innovantes. Cet écosystème constitue un élément d'attractivité auprès des entreprises exogènes au territoire.

ESTER Technopole est administrateur de RETIS (réseau national des acteurs de l'innovation) et membre de l'IASP (International Association of Science Parks).

Site Internet : www.ester-technopole.org

Contact presse :

Eve Leboutet – Chargée de communication

06.31.39.95.65 - eve.leboutet@ester-technopole.org





La communauté d'agglomération Limoges Métropole est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe 20 communes qui rassemblent plus de 208 000 habitants. C'est le 2ème pôle urbain de la Nouvelle-Aquitaine. Sa mission générale est de mener à bien de grands projets structurants, de développer l'offre de services et des équipements à vocation économique, et de gérer les grands services nécessaires à la population tout en maintenant la qualité de l'environnement, atout majeur de notre région.

C'est autour de l'enjeu d'accélérer la croissance des startups à fort potentiel dans le cadre d'un développement en France et à l'international que la démarche d'élaboration du dossier de labellisation thématique French Tech a été lancée, à l'initiative du Ministère de l'Economie et des Finances. La French Tech sanctionne l'excellence dans le développement des jeunes entreprises. Elle se doit d'être un instrument au service de la croissance des entreprises, animée par les entreprises avec le soutien des collectivités.

La Communauté d'Agglomération et ses partenaires, ESTER Technopole, l'Association Limousine des Professionnels des TIC (ALIPTIC), le living-lab AUTONOM'LAB et le Pôle de Compétitivité Alpha RLH ont décidé de déposer une candidature à la labellisation Thématique French Tech. L'enjeu était de montrer comment l'écosystème du territoire pouvait fédérer, accélérer et faire rayonner les entreprises afin de porter à un niveau supérieur la dynamique des startups limousines autour de la thématique : Qualité de Vie Dans Un Bâtiment Intelligent (Smart Living). Cette cible englobait notamment les domaines d'activité :

- de la Silver Economie (économie du bien vieillir et maintien de l'autonomie des personnes âgées),
- des Bâtiments Intelligents et Adaptés (comprenant notamment la performance énergétique des bâtiments ainsi que les objets connectés se trouvant dans les bâtiments).

Le 25 juillet 2016, la candidature French Tech Limoges Métropole est retenue pour intégrer le réseau national French Tech Thématique « #HealthTech ».

Dans la continuité de cette démarche partenariale, une feuille de route opérationnelle du projet a été construite. Dans ce cadre chaque partenaire peut intervenir dans ces compétences propres.

Un des axes majeurs du projet French Tech Limoges Métropole est l'animation et le rayonnement de l'écosystème thématique. L'objectif opérationnel qui en découle est de favoriser les rencontres, échanges et coopérations inter-entreprises dans le cadre du projet.





Pôle Environnement

ASSEMBLEUR DE COMPÉTENCES

Le Pôle Environnement, labellisé grappe d'entreprises en 2010, est un réseau régional qui fédère les acteurs de l'eau et de l'environnement, engagés dans une démarche commune d'innovation et de compétitivité, dans un objectifs de développement durable.

Le Pôle regroupe 70 adhérents (entreprises, bureaux d'études, laboratoires, universités, collectivités ...) actifs sur l'ensemble des secteurs clefs de l'environnement, dont une quinzaine d'experts en énergies renouvelables.

De par sa vocation à rassembler, fédérer et promouvoir l'ensemble de ces acteurs, le Pôle Environnement permet de développer la filière environnement régionale, d'impulser des projets collaboratifs et de faciliter l'éco-innovation.

L'objectif : Être à la hauteur des défis environnementaux, sociaux et économiques en apportant des réponses multi-compétences locales et performantes.

Afin de répondre aux enjeux de la transition énergétique, le Pôle réalise de nombreuses actions d'information et de sensibilisation. Il permet aux collectivités et industriels un accès facilité et ciblé aux experts régionaux du domaine de l'énergies renouvelables (solaire, éolien, autoconsommation, smart grids ...).

www.pole-environnement.com



CONTACTS

Ronan Barbier

06 49 24 28 05 - rbarbier@pole-environnement.com

Eve Guillemot

05 49 45 95 69 - eve.guillemot@cluster-ecohabitat.fr